



COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi
Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°10
Réunion du 15 mai 2024

Président : M. Patrick LEVY

Membres : MM. Raymond LASSERRE, Khalil BENCHEIKH

Début de la réunion à 16 h 30

COUPE COTE D'AZUR

La Finale de la Coupe Côte d'Azur : **CANNES FUTSAL/NICE FUTSAL** se déroulera le mercredi 12 juin 2024 salle des Muriers à Cannes ;

COMPETITIONS

NICE FUTSAL2 est déclaré champion du DCA et participera aux barrages d'accession en R1 qui se dérouleront :

Les matchs aller de ces rencontres se joueront le samedi 25 mai 2024.

Les matchs retour se joueront le samedi 01 juin.

HOMOLOGATIONS

FC FELLOW NICE1/ MONACO FUTSAL2 (27115102) 2-6 [RS] 3-0P (-2pts)

MONACO FUTSAL2/NICE FUTSAL2 (27115111) 3-3 [RS] 0P-3 (-2pts)

Le Président de séance :
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :
M. Raymond LASSERRE